

Parc de Bonneveine : les riverains demandent transparence, dialogue et sauvegarde des arbres

Le groupement FNE13 des riverains du parc de Bonneveine, « Les Amoureux du parc de Bonneveine », réagit au communiqué de presse publié par la Ville de Marseille le vendredi 14 août 2026, annonçant l'abattage de 37 arbres supplémentaires.

Cette décision porte à 58 le nombre d'arbres d'environ vingt mètres supprimés depuis le lancement du projet, dont 37 arbres abattus cette semaine. L'ambition affichée par la Ville de renforcer durablement la qualité paysagère et environnementale du parc apparaît ainsi gravement compromise.

2 130 citoyens demandent que les arbres soient préservés

La mobilisation ne relève pas d'une opposition de principe au projet de rénovation du parc. Elle exprime une demande claire : préserver chaque arbre pouvant l'être, rendre publiques les données ayant conduit aux décisions et rechercher, avec les habitants, les solutions alternatives à l'abattage.

La pétition lancée sur ce sujet a recueilli 2 130 signatures. Ces citoyens demandent une concertation réelle, fondée sur les documents techniques complets, la transparence des décisions et l'examen contradictoire des solutions de sauvegarde.

Des arbres jeunes ne remplacent pas immédiatement des arbres matures

La Ville annonce la plantation de 210 arbres-tiges de trois à quatre mètres, soit 140 de plus que les 70 initialement annoncés. Le groupement prend acte de cette annonce, mais rappelle qu'elle ne compense pas, à court et moyen terme, la disparition des arbres adultes du parc.

Compte tenu d'un taux d'échec couramment observé lors des plantations, estimé à environ 20%, ce programme représenterait à peine deux jeunes arbres effectivement installés pour chaque arbre abattu.

Surtout, de jeunes plantations ne produisent pas les mêmes effets qu'un arbre mature de vingt mètres. Ombrage, rafraîchissement, captation du carbone, filtration des polluants, infiltration de l'eau et accueil de la faune ne sont pas comparables. Il faut au moins vingt ans pour que deux jeunes arbres commencent à atteindre un impact environnemental équivalent à celui d'un arbre adulte.

Dans la zone dite des « cratères », où 36 arbres cinquantenaires ont été supprimés, cette perte se traduira par une dégradation durable du cadre de vie. Les usagers et les riverains du parc en subiront les conséquences pendant une génération entière.

L'habitat de la faune est détruit

L'abattage affecte également l'habitat d'une faune comprenant près d'une dizaine d'espèces protégées. Respecter la période de nidification constitue une obligation nécessaire, mais cela ne répare pas la disparition des arbres, des abris, des sites de repos et des ressources alimentaires qu'ils représentaient.

Le groupement FNE13 des riverains du parc de Bonneveine souligne que la protection du vivant ne peut se limiter au respect d'un calendrier de travaux. Elle suppose de préserver les habitats lorsque des solutions techniques permettent d'éviter leur destruction.

Des fragilisations liées au chantier

Le groupement regrette que les suppressions d'arbres soient liées, pour partie, aux fragilisations provoquées par le chantier. Les décaissements et les tranchées creusées au pied des arbres auraient endommagé leur équilibre racinaire et participé à leur déstabilisation.

Cette situation impose une analyse complète des responsabilités et des choix techniques opérés depuis le début des travaux. Elle appelle également à revoir les méthodes d'intervention afin d'éviter que les travaux de réaménagement ne deviennent eux-mêmes une cause de disparition des arbres.

Des solutions de sauvegarde insuffisamment étudiées

Les rapports complets d'ONF Vegetis, filiale de l'ONF liée à la Ville de Marseille par un contrat exclusif, n'ont été communiqués au groupement que très tardivement. Les documents transmis l'avant-veille de l'annonce de la date d'abattage ne permettaient pas une analyse sérieuse ni une concertation effective.

Une première lecture de ces rapports a mis en évidence qu'au moins onze arbres de la zone rasée présentaient un facteur de sécurité supérieur à 1. Selon les explications figurant dans les documents, cette donnée signifie que l'arbre résiste, tout en présentant une marge de sécurité réduite, laquelle peut être améliorée par des tailles de réduction.

Pour le groupement, la préconisation d'un abattage généralisé apparaît donc en contradiction avec les résultats mêmes des expertises, qui ouvraient la possibilité de mesures de gestion et de sauvegarde.

Au moins un arbre situé près de l'avenue de Hambourg, pour lequel ONF Vegetis préconisait une « surveillance par test de traction dans deux ans », a pourtant été abattu. Dix des 37 arbres supprimés n'ont, par ailleurs, pas fait l'objet d'une information claire sur leur localisation précise ni sur les raisons de leur abattage.

Une promesse de dialogue non tenue

Le lundi précédant les abattages, la Ville de Marseille avait accepté de fournir les documents demandés depuis plusieurs mois. Elle avait également indiqué verbalement qu'aucune intervention ne serait réalisée avant une concertation finale, annoncée quinze jours plus tard.

Or, les documents n'ont été transmis que partiellement le mardi. Puis, dès le vendredi, un communiqué municipal annonçait l'abattage complet des arbres à partir du lundi suivant.

Le groupement dénonce ce calendrier, qui a rendu impossible tout dialogue sérieux. Il considère que la promesse d'une concertation préalable n'a pas été tenue et que la décision a été prise avant que les documents ne puissent être analysés par les riverains, leurs experts et les associations.

L'urgence invoquée reste à démontrer arbre par arbre

La Ville justifie la rapidité de l'intervention par des impératifs de sécurité et par les conditions météorologiques. Toutefois, l'argument sécuritaire ne peut dispenser la collectivité de communiquer les motifs précis de chaque abattage ni d'étudier les mesures de sauvegarde envisageables. Les arbres fragilisés lors des travaux de septembre 2025 ont résisté aux pluies et aux vents de l'hiver et du printemps, y compris à une tempête ayant atteint 117 km/h.

Le caractère précipité de la décision ne peut donc, selon le groupement, être justifié par la seule météo ni conduire à écarter une concertation pourtant annoncée quelques jours auparavant.

Des usagers pénalisés sans justification suffisante

Le groupement regrette également les conséquences du chantier pour les usagers du parc et les riverains. Les travaux ont été interrompus pendant plus de quatre mois, sans explication jugée suffisante.

Le passage de la Sarette a par ailleurs été condamné deux mois et demi avant l'abattage d'un pin qui ne présentait pas de risque immédiat. Cette fermeture a fortement perturbé les déplacements des habitants, notamment pendant une période de canicule.

Une démarche contentieuse engagée

Face à l'absence de réponse satisfaisante, au défaut de transparence et au non-respect des engagements de concertation, une démarche contentieuse a été engagée.

Cette action vise à obtenir la communication complète des éléments nécessaires à la compréhension des décisions, à faire reconnaître les droits du public à l'information et à garantir que les solutions de sauvegarde des arbres soient réellement examinées avant toute nouvelle suppression.

France Nature Environnement Bouches-du-Rhône

Fédération départementale des Associations de protection de la nature et de l'environnement
Cité des Associations - Boîte n° 340 - 93 La Canebière - 13001 Marseille
06.52.35.35.09 - www.fne13.fr

FNE13 appelle à une concertation loyale

Le groupement FNE13 des riverains du parc de Bonneveine ne demande pas l'arrêt du dialogue : ils le demandent enfin. Ils souhaitent une concertation constructive, documentée et loyale avec la Ville de Marseille, fondée sur la recherche partagée de solutions.

Il est urgent que la municipalité rende compte, arbre par arbre, des décisions prises, des alternatives étudiées et des mesures envisagées pour préserver le patrimoine végétal du parc. La protection des habitants, la défense de la biodiversité et le respect de la parole publique doivent aller de pair.

Contact presse

Alain Senentz

Groupement FNE13 des riverains du parc de Bonneveine

« Les Amoureux du parc de Bonneveine »

06 72 96 19 34

alain.senentz113@orange.fr

France Nature Environnement Bouches-du-Rhône

Fédération départementale des Associations de protection de la nature et de l'environnement

Cité des Associations - Boite n° 340 - 93 La Canebière - 13001 Marseille

06.52.35.35.09 - www.fne13.fr